



MAIRIE  
DE  
CASTELNAU DE GUERS



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## OBJET : ARRETE PORTANT PERMISSION DE VOIRIE RUE DU VIEUX PUIITS

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2212-1 et suivants,*  
*Vu le Code de la Route,*  
*Vu le Code de la Voirie Routière,*  
*Vu la demande du 19/06/24 de l'entreprise ENEDIS, qui sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public pour des travaux de réfection de branchement aérien,*  
**Considérant** qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité publique, et d'assurer la sécurité des usagers et des intervenants ;

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : L'entreprise ENEDIS – TSA 70011 – 25 Avenue Camille Guérin – 34120 PEZENAS, est autorisé à occuper le domaine public pour des travaux de réfection de branchement aérien à l'endroit suivant :

- **5 RUE DU VIEUX PUIITS**

**Article 2<sup>ème</sup>**: La présente autorisation est délivrée pour le Mardi 09 Juillet 2024,  
**La circulation et le stationnement sont interdits.**

**Article 3<sup>ème</sup>**: Le permissionnaire est tenu de mettre en place la signalisation correspondante et adaptée à cette intervention, laquelle ne doit pas entraver durablement la libre circulation des usagers. Il sera par ailleurs responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux, et sera tenu, dès la fin du chantier, d'enlever tous les décombres, terres, dépôts de matériaux, immondices et de réparer immédiatement tous les dommages qu'il aura pu causer à la voie publique et à ses dépendances. Dans l'hypothèse où la parcelle occupée ne serait pas restituée dans son état initial, la remise en état serait exécutée par l'administration communale aux frais du permissionnaire.

**Article 4<sup>ème</sup>** : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5<sup>ème</sup>** : Monsieur le Maire de Castelnaud de Guers, Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Pézenas, la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- **Publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur**
- **Notifié à L'entreprise ENEDIS**

Fait à CASTELNAU DE GUERS, le 24 Juin 2024.

Le Maire



Didier MICHEL